



## Conditions de participation Concours Instagram Nespresso Second Life (15/07/2019)

1. **Nestlé Nespresso SA** organise, sur son compte Instagram <https://www.instagram.com/nespesso.ch/>, un concours gratuit sans obligation d'achat. La participation est limitée à une réponse par personne. Il est nécessaire de partager une photo d'un moment recyclage de capsules Nespresso avec le hashtag #RecycleWithNespresso et de taguer et suivre le compte @nespresso.ch. Les réponses peuvent être postées jusqu'au 31.08.19 à 17h, heure locale suisse.
2. Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans. Les participants doivent être domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein.
3. 20 gagnants seront tirés au sort parmi les fans Instagram et Facebook ayant participé et obtiendront chacun un des lots de cadeaux suivants :  
  
Lot 1: 1 x un pack recyclage contenant : 1 Essenza mini, 2 sleeves India, 1 stylo à bille Caran d'Ache 849, 1 poubelle de recyclage, 1 R@H enveloppe + une carte cadeau Nespresso d'une valeur de CHF 500.-  
  
Soit 3 x un pack recyclage contenant : 1 Essenza mini, 2 sleeves India, 1 stylo à bille Caran d'Ache 849, 1 poubelle de recyclage, 1 R@H enveloppe + une carte cadeau Nespresso d'une valeur de CHF 500.-, au total pour les 3 premiers gagnants.  
  
Lot 2 : 1 x un pack recyclage contenant : 1 Essenza mini, 2 sleeves India, 1 stylo à bille Caran d'Ache 849, 1 poubelle de recyclage, 1 R@H enveloppe  
  
Soit 7 x un pack recyclage contenant : 1 Essenza mini, 2 sleeves India, 1 stylo à bille Caran d'Ache 849, 1 poubelle de recyclage, 1 R@H enveloppe, au total pour les gagnants de la 4<sup>ème</sup> place à la 10<sup>ème</sup> place.  
  
Lot 3 : 1x un stylo à bille Caran d'Ache 849  
  
Soit 10x un stylo à bille Caran d'Ache 849, au total pour les gagnants de la 11<sup>ème</sup> place à la 20<sup>ème</sup> place.
4. Les gagnants seront informés via Direct Messages. Après réception du message, les gagnants auront 48 heures pour envoyer les informations requises, comme leur prénom et nom complet, adresse email et adresse postale, à Nespresso. Suite au contrôle des données transmises, Nespresso enverra le cadeau à l'adresse postale indiquée par les gagnants.
5. La participation à ce concours nécessite l'acceptation entière et sans réserve de ces conditions de participation et conditions générales publiées sur [www.facebook.com/nespesso.ch](http://www.facebook.com/nespesso.ch).
6. Le participant accepte que Nestlé Nespresso SA et/ou des entreprises partenaires spécialement mandatées dans le respect de la loi suisse sur la protection des données collecte ses données personnelles soient collectionnées et traitées **que dans le cadre de ce concours**.
7. Le participant accepte que sa photo soit utilisée sur la plateforme TINT de Nestlé Nespresso SA et qu'elle soit diffusée sur le site dédié au concours : <https://nespresso.com/secondlife>
8. Le concours n'a aucun lien avec Instagram et n'est pas sponsorisé, soutenu ou organisé par Instagram. Le participant libère Instagram de toute prétention en lien avec ce concours. Toutes les informations sont exclusivement transmises par les participants et non par Instagram. Elles sont mises à disposition de Nestlé Nespresso SA à l'exclusion de Instagram.



9. Nestlé Nespresso SA décline toute responsabilité en cas de non-attribution des prix pour des raisons indépendantes de leur volonté.
10. Le gagnant est responsable du retrait de son prix et en assume toutes les conséquences.
11. Nestlé Nespresso SA se réserve le droit de vérifier la véracité des données lors de l'attribution des lots. Le participant s'engage à ne pas usurper l'identité d'autrui ou utiliser un faux nom.
12. Nestlé Nespresso SA se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler sans préavis tout ou partie de ce concours si les circonstances l'y obligent et aucune indemnisation ne pourra lui être réclamée à ce titre.
13. En cas de litige le for est à Lausanne. Le droit suisse est applicable.

## **Nestlé Nespresso SA**

### **Conditions de participation Concours Facebook Nespresso Second Life (15/07/2019)**

14. **Nestlé Nespresso SA** organise, sur sa page Facebook [www.facebook.com/nespesso.ch](http://www.facebook.com/nespesso.ch) un concours gratuit sans obligation d'achat. La participation est limitée à une réponse par personne. Il est nécessaire de partager une photo d'un moment recyclage de capsules Nespresso en commentaire du post avec le hashtag #RecycleWithNespresso. Les réponses peuvent être postées jusqu'au 31.08.19 à 17h, heure locale suisse.
15. Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans. Les participants doivent être domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein.
16. 20 gagnants seront tirés au sort parmi les fans Facebook et Instagram ayant participé et obtiendront chacun un des lots de cadeaux suivants :  
  
Lot 1: 1 x un pack recyclage contenant : 1 Essenza mini, 5 sleeves India, 1 stylo à bille Caran d'Ache 849, 1 poubelle de recyclage, 1 R@H enveloppe + une carte cadeau Nespresso d'une valeur de CHF 500.-  
  
Soit 3 x un pack recyclage contenant : 1 Essenza mini, 5 sleeves India, 1 stylo à bille Caran d'Ache 849, 1 poubelle de recyclage, 1 R@H enveloppe + une carte cadeau Nespresso d'une valeur de CHF 500.-, au total pour les 3 premiers gagnants.  
  
Lot 2 : 1 x un pack recyclage contenant : 1 Essenza mini, 5 sleeves India, 1 stylo à bille Caran d'Ache 849, 1 poubelle de recyclage, 1 R@H enveloppe  
  
Soit 7 x un pack recyclage contenant : 1 Essenza mini, 5 sleeves India, 1 stylo à bille Caran d'Ache 849, 1 poubelle de recyclage, 1 R@H enveloppe, au total pour les gagnants de la 4<sup>ème</sup> place à la 10<sup>ème</sup> place.  
  
Lot 3 : 1x un stylo à bille Caran d'Ache 849  
  
Soit 10x un stylo à bille Caran d'Ache 849, au total pour les gagnants de la 11<sup>ème</sup> place à la 20<sup>ème</sup> place.
17. Les gagnants seront informés dans les commentaires de la publication du concours. Après réception du message, les gagnants auront 48 heures pour envoyer les informations requises, comme leur prénom et nom complet, adresse email et adresse postale, à Nespresso. Suite au



contrôle des données transmises, Nespresso enverra le cadeau à l'adresse postale indiquée par les gagnants.

18. La participation à ce concours nécessite l'acceptation entière et sans réserve de ces conditions de participation et conditions générales publiées sur [www.facebook.com/nespesso.ch](http://www.facebook.com/nespesso.ch).
19. Le participant accepte que Nestlé Nespresso SA et/ou des entreprises partenaires spécialement mandatées dans le respect de la loi suisse sur la protection des données collecte ses données personnelles soient collectionnées et traitées **que dans le cadre de ce concours**.
20. Le participant accepte que sa photo soit utilisée sur la plateforme TINT de Nestlé Nespresso SA et qu'elle soit diffusée sur le site dédié au concours : <https://nespresso.com/secondlife>
21. Le concours n'a aucun lien avec Facebook et n'est pas sponsorisé, soutenu ou organisé par Facebook. Le participant libère Facebook de toute prétention en lien avec ce concours. Toutes les informations sont exclusivement transmises par les participants et non par Facebook. Elles sont mises à disposition de Nestlé Nespresso SA à l'exclusion de Facebook.
22. Nestlé Nespresso SA décline toute responsabilité en cas de non-attribution des prix pour des raisons indépendantes de leur volonté.
23. Le gagnant est responsable du retrait de son prix et en assume toutes les conséquences.
24. Nestlé Nespresso SA se réserve le droit de vérifier la véracité des données lors de l'attribution des lots. Le participant s'engage à ne pas usurper l'identité d'autrui ou utiliser un faux nom.
25. Nestlé Nespresso SA se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler sans préavis tout ou partie de ce concours si les circonstances l'y obligent et aucune indemnisation ne pourra lui être réclamée à ce titre.
26. En cas de litige le for est à Lausanne. Le droit suisse est applicable.

**Nestlé Nespresso SA**